

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

Adopté

N° AC135

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, rapporteure

ARTICLE 5

I. – Au début de l’alinéa 18, avant la première occurrence du mot :

« les »

insérer la référence :

« V ».

II. – En conséquence, à la fin de la seconde phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« du premier alinéa du présent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de légistique